



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

01 Février 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 01 Février 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL-SHAL N° 2018-04	29.01.2018	Arrêté préfectoral portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH), relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 25 janvier 2018.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DRIHL/SHAL N° 2018-04 du 29 janvier 2018 portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2017 CPH	5



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTE préfectoral DRIHL/SHAL N° 2018-04 du 29 janvier 2018 portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH), relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 25 janvier 2018

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312.1, L 313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R 313-1 à R 313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 modifié relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté DRIHL-SHAL n°2017-89 du 19 octobre 2017, portant avis d'appel à projets 2017 relatif à la création de places de Centres provisoires d'hébergement (CPH) relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DRIHL-SHAL n°2018-01 du 10 janvier 2018 portant modification des arrêtés n°2017-84 du 17 août 2017 et n°2016-95 du 21 juillet 2016 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'information du 2 octobre 2017 relative aux projets départementaux pour la création de 3000 nouvelles places de centres provisoires d'hébergement (CPH) en 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'avis de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2017 de création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH) est annexé au présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du ministère de l'intérieur.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

à Nanterre, le 29 janvier 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

Le secrétaire général

Vincent BERTON

**Annexe à l'arrêté DRIHL/SHAL N° 2018-04 du 29 janvier 2018
portant avis de classement de la commission départementale
de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2017 CPH**

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets 2017 CPH

Objet : Création de places de CPH

2 dossiers ont été reçus à la DRIHL –unité départementale des Hauts-de-Seine.

La décision a été établie par la commission départementale de sélection, conformément à l'avis d'appel à projets, lors de sa séance du 25 janvier 2018.

Après examen des dossiers, les deux projets ont été retenus à l'unanimité par les membres :

L'association COALLIA pour le projet de transformation de 260 places de CHU pour personnes statutaires mis en place fin 2017 en 260 places de centre provisoire d'hébergement en diffus dans le sud du département et en collectif dans le nord du département, reçoit un avis favorable avec 75 points sur 93 points.

L'association CASP pour le projet de création d'un centre provisoire d'hébergement de 200 places mutualisées réparties entre le territoire des Hauts-de-Seine et la ville de Paris. Soit, 100 places en diffus dans le sud du département, reçoit un avis favorable avec 63 points sur 93 points.

Le préfet des Hauts-de-Seine
Le secrétaire général



Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>